

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3052

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élixa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans les trois mois à compter de la promulgation du présent projet de loi des finances pour 2025, le Gouvernement transmet au Parlement, un bilan sur l'éventuel recours aux entreprises de services de sécurité et de défense.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite faire la transparence sur le recours éventuel par l'Etat à des Entreprise de Services de Sécurité et de Défense (ESSD) sur l'exercice budgétaire 2025.

Les députés de la majorité ont récemment adopté un rapport d'information (n°2727 sur l'après Orion) qui recommande notamment "d'étudier la complémentarité offerte par les entreprises de service de sécurité de défense pour libérer du temps militaire". Or, c'est justement cette complémentarité et le fait que des coopérations existent déjà entre l'Etat et des ESSD qui pose

problème. En effet, aucune définition juridique n'existe à ce jour qui permet d'identifier précisément le nombre d'ESSD qui existent en France et dans le monde. Il est urgent de pouvoir les définir afin d'identifier le nombre de ces entreprises avec lesquelles l'État a déjà des contrats. Le groupe LFI-NFP s'inquiète d'une privatisation croissante de certaines missions menées par nos Armées, jugées moins "régaliennes", comme c'est le cas déjà pour la fonction RED AIR. Combien de services des Armées se tourneront vers des ESSD afin de mener à bien les missions que la loi leur a confié sans les moyens nécessaires pour y arriver ? La privatisation de certaines missions des Armées met directement en péril notre défense nationale. Il est essentiel que la représentation nationale puisse débattre de ces sujets avant que ce processus de privatisation à bas bruit devienne irréversible. En aucun cas nous ne saurions accepter que surgisse un jour, faute de vigilance, un "Wagner à la française".